



PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS des bassins versants du Salat et du Volp PAPI 2024-2030

Résumé non technique



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Syndicat rivières Salat Volp (SSV)
Rue Trinqué 09200 Saint-Girons



dossier préparé par taconseils.fr

Table des matières

QU'EST-CE QU'UN PAPI ?	2
LES BASSINS DU SALAT ET DU VOLP	3
LE SYNDICAT RIVIERES SALAT-VOLP (SSV)	3
LES BASSINS DU SALAT ET DU VOLP	3
LA VULNERABILITE AU RISQUE D'INONDATION	5
DISPOSITIFS EXISTANTS DE PREVENTION	7
ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA PREVENTION DU RISQUE INONDATION	10
LE PLAN D' ACTIONS POUR 2024-2030	11
LES ACTIONS DECLINEES EN 7 AXES THEMATIQUES	11
ANIMATION ET GOUVERNANCE DU PAPI	13
COUT ET FINANCEMENT DES ACTIONS DU PAPI	14

QU'EST-CE QU'UN PAPI ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations - dit PAPI - est un outil national qui vise à cadrer la gestion du risque inondation par les collectivités à l'échelle d'un bassin versant.

Le PAPI est constitué de 7 axes thématiques qui prévoient la réalisation d'un certain nombre d'actions qui concernent soit l'acquisition de connaissances soit la réalisation de travaux.

Les différents axes sont précisés ci-contre.

A l'issu du premier Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) mené entre 2020 et 2023 sur le bassin versant du Salat, le futur PAPI 2024-2030 sur les bassins versants du Salat et du Volp est en cours d'élaboration.



LES BASSINS DU SALAT ET DU VOLP

LE SYNDICAT RIVIERES SALAT-VOLP (SSV)

Le Syndicat Rivières Salat-Volp (SSV) a été créé en 2000 sous le nom de SYCOSERP et est composé de quatre communautés de communes : Couserans-Pyrénées, Cagire-Garonne-Salat, Cœur de Garonne et Volvestre. Son unique compétence est la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) couvrant l'aménagement, l'entretien des cours d'eau, la protection des écosystèmes aquatiques et la défense contre les inondations.

Les compétences du SSV couvrent un territoire s'étendant sur les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne, comprenant 114 communes avec une population de 40 119 habitants. Le territoire couvre les bassins versants du Salat et du Volp, totalisant près de 600 km de cours d'eau principaux et 2000 km de chevelu.

La gouvernance du SSV est assurée par un Conseil Syndical de 22 délégués, dont 9 membres composent le bureau syndical, dirigé par un président et deux vice-présidents.

Les principales actions du SSV pour la prévention des inondations incluent des activités de restauration des cours d'eau, d'entretien de la végétation et des berges, de gestion des zones humides, de gestion des ouvrages de protection, de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ou encore de sensibilisation au risque.

Les partenaires institutionnels du SSV sont les communes, les EPCI, l'État, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Occitanie et les Conseils Départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne.

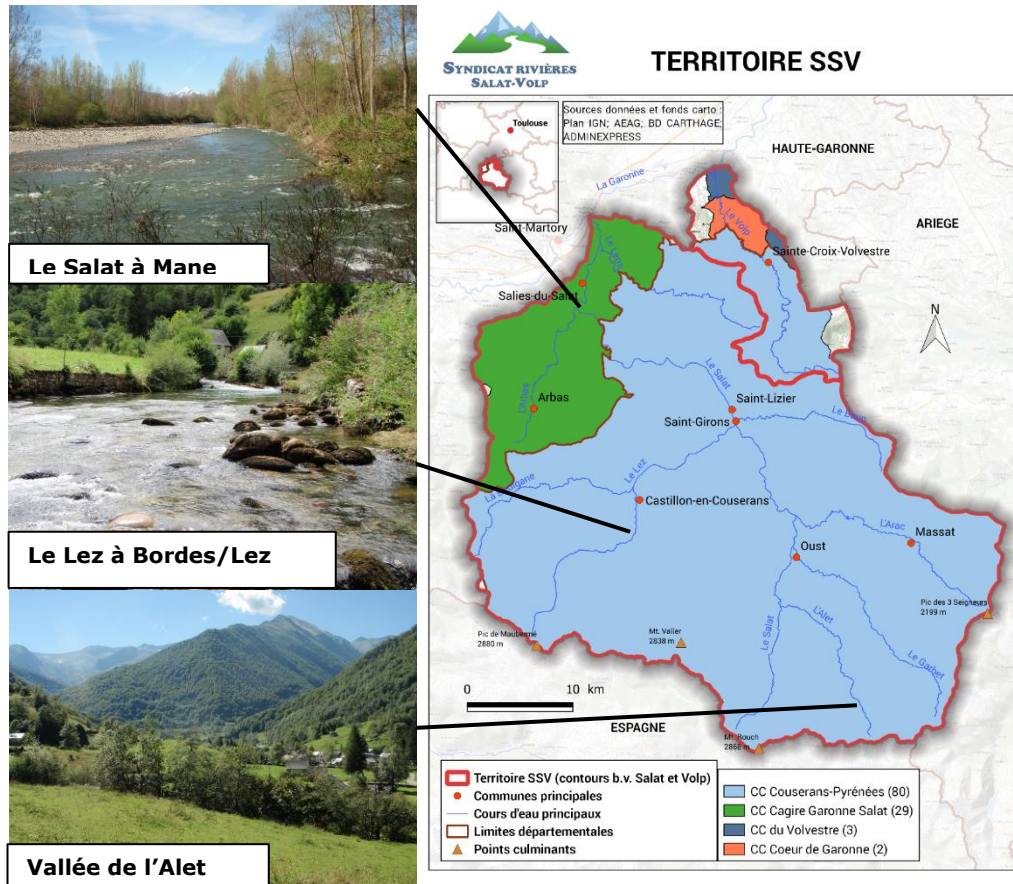
Concernant la gestion du risque inondation sur le territoire Salat-Volp, le SSV collabore avec les communes pour la sauvegarde de la population via les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Il est également impliqué dans la mise en œuvre du Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) Adour-Garonne 2022-2027 et dans la gestion des eaux selon les principes du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2022-2027.

Par ailleurs, un projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises est en cours d'élaboration pour améliorer la gestion des cours d'eau sur le territoire.

Le SSV a mené en 2018 une étude de diagnostic qui a permis de déclencher un 1^{er} PAPI d'intention sur la période 2020-2023 pour le bassin du Salat. Les études et analyses réalisées ont ainsi permis l'élaboration du futur Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour les bassins du Salat et du Volp pour la période 2024-2030.

LES BASSINS DU SALAT ET DU VOLP

Le Salat est un affluent rive droite de la Garonne, avec un cours orienté du Sud-Est au Nord-Ouest. Le climat est de type montagnard et le relief est caractérisé par une moitié Sud montagnarde et un tiers Nord avec un relief collinéen.



Carte du territoire d'action du SSV du PAPI 2023-2030

Le Salat prend sa source au pied du Mont-Rouch et s'écoule sur 75 km, avec une superficie de son bassin versant de 1 570 km². Son régime hydrologique est de type pluvio-nival, avec des crues historiques dues aux pluies hivernales et printanières. Les principales communes vulnérables aux crues sont Saint-Girons (09) et Salies-du-Salat (31).

Le bassin du Salat est constitué de deux grands ensembles morphologiques : en amont de Saint-Lizier, les vallées ont des pentes élevées limitant la largeur des champs d'expansion des crues. En aval de Saint-Lizier, la pente diminue et les champs d'expansion s'élargissent.

Le bassin du Salat est sujet aux phénomènes de transport solide en crue, tels que l'érosion des sols, des berges, et la formation d'embâcles, pouvant entraîner des dégâts et des destructions.

Dans la vallée du Salat, les principales caractéristiques économiques sont l'exploitation du potentiel hydroélectrique par EDF et d'autres producteurs, quelques exploitations de carrières, des activités de stations thermales et de campings, une activité de papèterie malgré des difficultés, et une part importante d'emplois publics liés à l'hôpital et aux établissements scolaires. Les trois pôles industriels du bassin du Salat sont localisés sur la vallée du Lez, à Saint-Girons et Saint-Lizier, et autour de Salies-du-Salat et Roquefort.

Le bassin du Volp couvre une superficie de 137 km² répartie entre le Couserans et le territoire du Volvestre. Le Volp s'écoule sur 38 km et traverse douze communes. Son régime hydrologique est dominé par trois saisons : étiage estival, reprise automnale des ruissellements, et débits soutenus en hiver et printemps.

Le territoire du Volp est rural avec une faible densité de population, des infrastructures limitées et une part importante de résidences secondaires. L'agriculture reste l'économie principale et le tourisme est essentiellement culturel et sportif.

Le bassin versant du Volp se développe autour des activités industrielles et agricoles, de la construction, de l'industrie et de l'administration publique. Certaines communes de ce territoire sont classées comme

"territoire rural peu dense" ou "très peu dense" selon l'observatoire des territoires.



LE RISQUE D'INONDATION

Les crues historiques les plus marquantes sont celles de juin 1875 et mai 1977. Les tableaux suivants précisent les inondations les plus importantes du Salat et du Volp.

Station de Roquefort 1913-2023		
Crue	Débit de pointe	Période de retour
19/05/1977	1102 m ³ /s	> 100 ans
10/01/2022	930 m ³ /s	48 ans
14/09/1963	914 m ³ /s	38 ans
02/02/1952	883 m ³ /s	31 ans
11/06/2000	878 m ³ /s	31 ans
04/10/1937	829 m ³ /s	30 ans

Liste des événements majeurs d'inondation sur le bassin du Salat

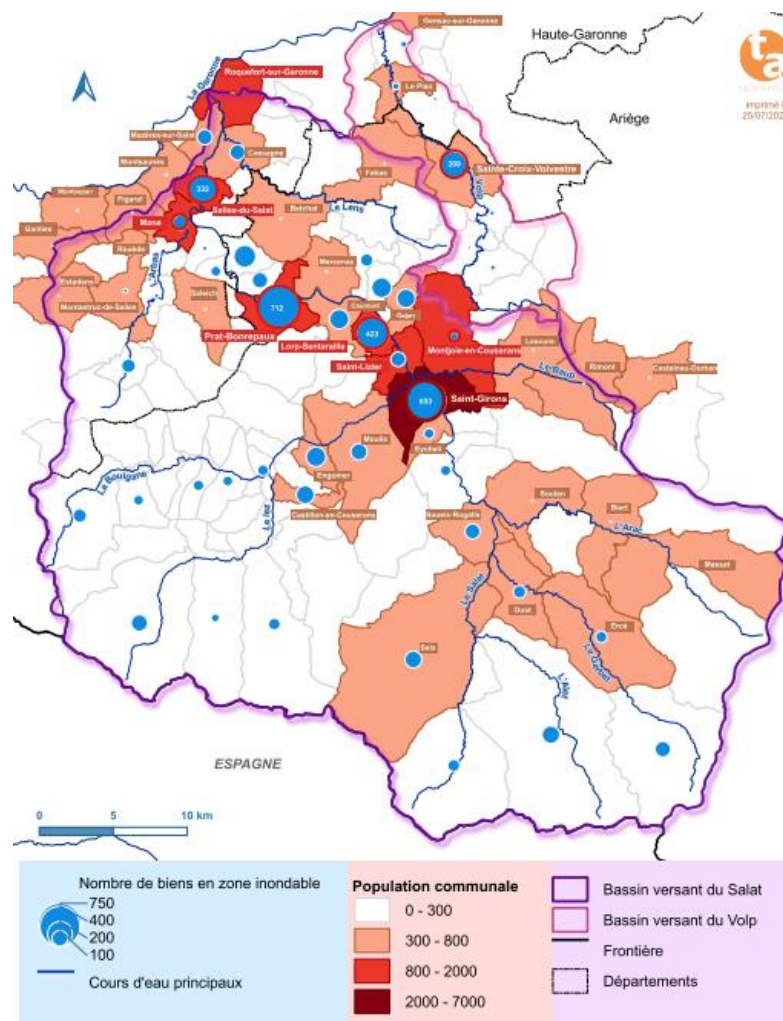
Record	Année de la crue	Débit maximum	Période de retour estimée
1 ^{er}	1993	130 m ³ /s	50 ans et +
2 ^{ème}	1977	117 m ³ /s	de 20 à 50 ans
3 ^{ème}	2000	109 m ³ /s	de 20 à 50 ans
4 ^{ème}	1995	84,3 m ³ /s	de 10 à 20 ans
5 ^{ème}	2003	84,1 m ³ /s	de 10 à 20 ans

Crues majeures du Volp et débits maximum correspondants enregistrés à la station de Ste Croix Volvestre.

Des crues plus récentes ont permis de rappeler la réalité du risque inondation, comme en juillet 2018 lors des orages qui se sont abattus sur la partie aval du bassin (Salat et Volp) et plus récemment en janvier 2022 (crue de 30 ans du Salat aval) ou juin 2023 (le Goutas à Salies). Les arrêtés CATNAT (catastrophes naturelles) pour les phénomènes d'inondation enregistrés depuis 1982 sur les communes du bassin révèlent que l'événement le plus marquant fut celui du 22 janvier 1992 avec 77 arrêtés de catastrophe naturelle sur le département de l'Ariège, lié à une précipitation neigeuse exceptionnelle.

Une analyse à partir des données d'aléas (PPR et CIZI) et des enjeux (population, bâti, entreprises, bâtiments publics, patrimoine, etc.) permet d'établir des cartes de vulnérabilité, montrant les zones les plus vulnérables aux inondations. Certaines communes, comme Salies-du-Salat, Prat-Bonrepaux et Saint-Girons, apparaissent comme étant plus vulnérables que d'autres en termes de logements, de bâtiments publics et d'entreprises.

- Salat : 5 305 logements abritant environ 6 250 résidents en zone inondable de la crue centennale, soit près de 25 % des habitants du bassin versant (32 000 environ)
- Salat : 2 203 entreprises, générant entre 3 730 et 5 365 emplois, touchées par la crue centennale



Carte de densité de population et biens en zone inondable

- Salat : plusieurs bâtiments sensibles ou stratégiques sont exposés à la crue centennale, dont le centre de secours de Salies-du-Salat et deux maisons de retraite à Prat-Bonrepaux (55 lits) et Ercé (65 lits)
- Volp : Sainte-Croix-Volvestre (281 bâtis en zone inondable des PPRi) et Le Plan (17 bâtis en zone inondable CIZI).



Le Salat en crue le 10 janvier 2022 place des Capots à St Giron

DISPOSITIFS EXISTANTS DE PREVENTION

CONSCIENCE, CONNAISSANCE DU RISQUE, SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES

Les dispositifs existants de connaissance et de conscience du risque ainsi que les dispositifs de surveillance et de prévision des crues sont les suivants :

- Hydrologie des crues historiques et théoriques : Des études hydrologiques ont été menées pour améliorer la connaissance des débits des crues historiques et de leurs périodes de retour. Les crues de 1875 et 1977 sont considérées comme exceptionnelles.
- Repères de crues historiques et panneaux d'information : le SSV a mené des travaux de restauration des repères des hauteurs atteintes par les crues historiques. De plus, de nouveaux macarons ainsi que des panneaux d'information du fonctionnement des crues de certains cours d'eau dont le Salat, la Bouigane, le



Garbet ont été fournis aux communes pour marquer les crues récentes. Une exposition itinérante a été réalisée pour sensibiliser la population au risque d'inondation et présentée à plusieurs reprises en 2022 et 2023. Le SSV a également élaboré un livret pédagogique à destination des écoliers et l'a testé en classe en octobre 2022 à Saint-Girons.

- Dispositifs de surveillance et de prévision des crues : Le territoire est couvert par différents dispositifs de surveillance et de vigilance gérés par Météo-France, le Service de Prévision de Crues (SPC) Garonne-Tarn-Lot et le système d'alerte local (SAL) d'Aulus-les-Bains. Les dispositifs de Vigicrues et Vigicrues Flash couvrent certains tronçons du Salat et du Volp. Les études menées dans le cadre du PAPI d'intention ont questionné la pertinence de la mise en place de nouveaux systèmes d'alerte locaux sur le territoire.

Il subsiste une relative faible connaissance du risque inondation dans le bassin versant, malgré certains dispositifs de connaissance et d'alerte en place. Des efforts sont en cours pour sensibiliser les acteurs locaux et la population sur les risques d'inondation, ainsi que pour améliorer la connaissance des crues historiques et leur prévision.

LES DISPOSITIFS D'ALERTE ET DE GESTION DE CRISE

Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sont obligatoires dans les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques (PPR). Ils doivent permettre une meilleure réactivité des élus face à la survenue d'évènements qu'ils soient d'origine anthropiques ou naturels (dont les inondations).

Les résultats d'enquêtes menées en 2022, montrent que seules 32% des communes du SSV sont dotées d'un PCS. En conséquence, le SSV a organisé des sessions de formation en 2022 pour améliorer le niveau de connaissance des élus concernant les risques et les PCS. De plus, le SSV a mené des exercices de gestion de crise dans des communes du bassin pour tester l'opérationnalité des dispositifs en place.

Le principal objectif est de mieux préparer les communes à faire face aux risques et aux situations de crise liées aux inondations dans la région du bassin du Salat.

L'INTEGRATION DU RISQUE DANS L'URBANISME

L'intégration du risque dans l'urbanisme du bassin Salat-Volp a été analysée à partir des documents d'urbanisme disponibles. Elle montre une diversité dans la prise en compte du risque d'inondation au niveau supra-communal et communal. Certains territoires sont soumis aux règles du Règlement National d'Urbanisme (RNU) plutôt qu'au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les PLU ont été examinés, et des entretiens avec les acteurs de la planification ont été réalisés.

Les élus font face à des défis lors de l'élaboration des SCoT, notamment la prise en compte du risque inondation tout en densifiant les centres urbains déjà établis. Des mesures de compatibilité, recommandées et d'accompagnement sont proposées pour intégrer le risque inondation dans les SCoT. Il est suggéré de réaliser des études de diagnostic spécifiques pour approfondir les éléments communiqués par l'État, de construire un projet de territoire intégrant l'inondation comme élément structurant,

de sensibiliser les élus aux impacts des inondations, et de conclure des partenariats avec les acteurs de l'eau, notamment ceux en charge des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Tous les territoires cherchent à intégrer la prévention des risques d'inondation dans leur planification urbaine et leur aménagement pour devenir plus résilients face aux risques naturels, en tenant compte des changements climatiques.

Les communes et intercommunalités s'engagent par ailleurs à préserver les éléments caractéristiques des paysages ruraux tels que les haies, les arbres isolés, les vergers, les murets, etc., en les qualifiant d'éléments à préserver dans les documents d'urbanisme. Ces éléments participent à la prévention des inondations en ralentissant la vitesse de l'eau et en préservant les perméabilités.

La Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises vise à encadrer l'urbanisme et l'aménagement en fixant des objectifs tels que sensibiliser, informer et mobiliser sur les enjeux de l'urbanisme, atteindre une couverture totale du territoire par les documents d'urbanisme, mobiliser des ressources financières et techniques pour mettre en œuvre des projets d'urbanisme opérationnels, etc.

LES DISPOSITIFS HYDRAULIQUES

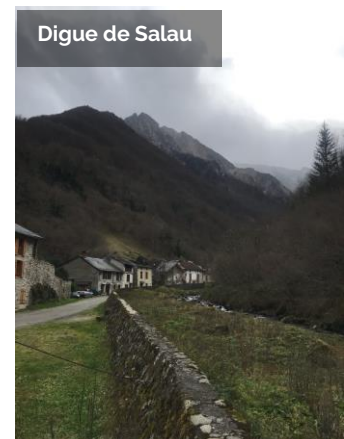
La digue de Salau sur la commune de Couflens a été construite en 1964 après les crues de 1937 et 1963. Un diagnostic approfondi a conclu à son bon état général, mais une surveillance continue est prévue.

La digue de Prat-Bonrepaux, également en rive droite du Salat, assure actuellement une protection jusqu'à la crue de 6 ans.



Digue de Prat Bonrepaux

Plusieurs murs de soutènement en maçonnerie à travers les villages et en bordure des routes sont recensés, mais aucun ne joue un rôle significatif en cas de crue. Sur le bassin du Volp, plusieurs systèmes hydrauliques, moulins, barrages et vannes sont identifiés, mais ils ne présentent pas de risque d'inondation significatif.



Digue de Salau

LES DISPOSITIFS DE REDUCTION INDIVIDUELLE DE VULNERABILITE

Un faible nombre de protections individuelles sont connues, mais certains particuliers ont pris des initiatives personnelles de protection au moyen d'équipements de fortune, tels que des sacs de sable. Dans d'autres cas, la décision de déplacement d'enjeux hors zone inondable a été prise. C'est le cas de la station d'épuration de Salies-du-Salat, dont la nouvelle station doit être mise en service en 2023.

Face à ces constats, le SSV, accompagné par un bureau d'étude compétent, a mené des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens à partir de 2022 et menant à la réalisation de :

29 diagnostics réalisés sur des logements individuels et des entreprises ;

16 diagnostics réalisés sur des établissements sensibles et des stratégies.

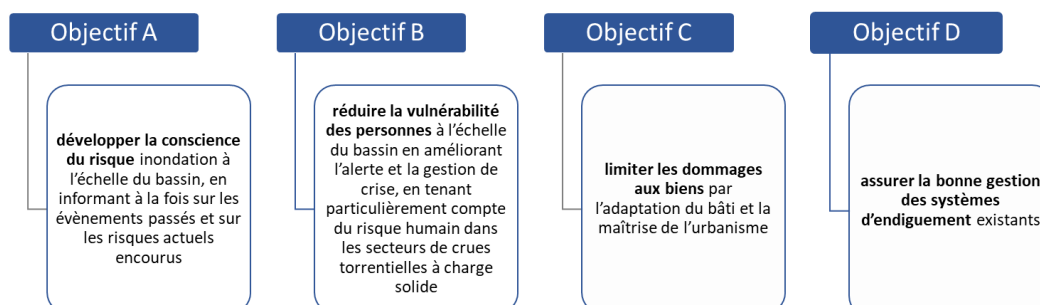
Ces diagnostics doivent permettre sous condition l'obtention d'aides de l'Etat pour mettre en œuvre des travaux permettant de réduire la vulnérabilité des bâtiments aux inondations !



ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA PREVENTION DU RISQUE INONDATION

Les études du PAPI d'intention et leur traduction en stratégie et actions du PAPI ont été validées lors de 2 comités techniques (COTEC) et 3 comités de pilotage (COFIL). Des réunions de concertation avec les maires, les intercommunalités et les cofinanceurs ont été organisées pour affiner la stratégie et le plan d'actions.

La stratégie du PAPI repose sur quatre choix stratégiques forts présentés sur la figure suivante :



La stratégie établie pour la candidature du SSV au PAPI d'intention est renouvelée et renforcée d'un volet concernant les ouvrages de protection existants. Ainsi le PAPI repose sur les objectifs suivants :

- A.** La sensibilisation, la connaissance et la prise de conscience du risque
- B.** L'adaptation des enjeux et la préparation des personnes et organisations aux inondations : protection individuelle (ALABRI), formations à l'alerte, préparation à la gestion de crise (PCS, exercices, ...)
- C.** L'amélioration des dispositifs de surveillance et d'alerte en cas de crue : travailler avec le SPC dans sa refonte des outils de surveillance et de prévision, étudier les systèmes d'alerte locaux (SAL) nouveaux, par extension du SAL d'Aulus
- D.** Le renforcement de l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme
- E.** La régularisation et la gestion, par application des missions GEMAPI du SSV, des ouvrages de protection contre les crues (digues de Salau, Prat-Bonrepaux et remblai de Salies) et résorption des points noirs hydrauliques locaux, comme à Sainte-Croix-Volvestre.

Le bassin du Volp, historiquement intégré au périmètre de compétence du SSV (ex-SYCOSERP) et largement rattaché à la Communauté de Communes du Couserans, a été intégré au présent PAPI. Cela permet de concevoir des mesures adaptées de prévention, notamment pour la commune de Sainte-Croix-Volvestre, directement frappée par les orages de juillet 2018, et dont le bassin versant ne justifierait pas à lui seul l'élaboration d'un PAPI séparé.

LE PLAN D' ACTIONS POUR 2024-2030

LES ACTIONS DECLINEES EN 7 AXES THEMATIQUES

Le futur programme comprend 35 actions dont les montants se répartissent comme suit entre axes du PAPI. La liste des actions est fournie en annexe.

désignation	nombre	montant €TTC
pilotage et AMO	2	984 000
Axe 1 : connaissance du risque	5	157 200
Axe 2 : prévention du risque	5	108 000
Axe 3 : alerte et gestion de crise	3	60 000
Axe 4 : intégration du risque dans les documents d'urbanisme	2	24 000
Axe 5 : réduction de la vulnérabilité	5	2 758 800
Axe 6 : gestion des écoulements	8	1 044 000
Axe 7 : gestion des ouvrages hydrauliques	5	204 000
Total	35	5 340 000

Tableau 1 : nombre et montant des actions du PAPI par axe

AXE 1 : AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CONSCIENCE DU RISQUE

Ces actions visent à améliorer la sensibilisation et la préparation face aux inondations, en impliquant le grand public, les écoles, les élus, et les techniciens locaux. Des supports de communication, des formations et des dispositifs d'information seront mis en place pour une meilleure prise de conscience et une gestion plus efficace des risques d'inondation dans la région. Le PAPI Salat-Volp cherche ainsi à réduire la vulnérabilité des territoires et à renforcer la résilience face aux aléas climatiques.

AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES

Les dispositifs existants sont gérés par le SPC Garonne-Tarn-Lot et la mairie d'Aulus. Des évolutions en cours impliqueront le développement de nouveaux outils, comme les CartoZip, pour les secteurs couverts par les outils du Service de Prévision des Crues (SPC) et MétéoFrance. L'opportunité d'intégrer le Lez et le Baup amont dans le dispositif VigicruesFlash est étudiée, tandis que des dispositifs locaux d'avertissement seront envisagés pour les secteurs non couverts.

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Le PAPI prévoit d'améliorer les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et de promouvoir la mise en place de plans inondation dans les entreprises et les familles. Des exercices de gestion de crise seront organisés pour renforcer les compétences locales et identifier les améliorations nécessaires.

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Des plans de révision des Plans de Prévention des Risques (PPR) seront élaborés pour tenir compte des évolutions dans la connaissance des aléas. Le PAPI accompagnera les collectivités pour intégrer le risque inondation dans l'urbanisme et les projets d'aménagement.

Plusieurs axes d'action sont proposés pour intégrer opérationnellement le risque dans l'urbanisme :

- Matérialiser la connaissance du risque en créant un zonage spécifique ou en ajoutant un indice d'inondation.
- Favoriser la préservation des éléments paysagers bocagers, haies et fossés, pour limiter les effets du ruissellement.
- Limiter les constructions dans les zones à risque d'inondation et prévoir des équipements adaptés à la gestion de crise ou post-crise.

AXE 5 : REDUIRE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS FACE AU RISQUE D'INONDATION

Un dispositif nommé ALABRI sera mis en place pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité individuels sur les logements, les entreprises et les biens publics. Ce dispositif comprendra également un accompagnement des propriétaires pour la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité. Le PAPI prévoit la

réalisation de 300 diagnostics par un prestataire et 305 diagnostics par les agents du SSV. De plus, 20 tiers seront accompagnés par un prestataire, et 18 particuliers ou entreprises ainsi que 5 gestionnaires de biens publics seront accompagnés par le SSV en régie.

Le dispositif ALABRI permettra de sensibiliser les riverains concernés, d'impliquer les agents locaux dans les diagnostics et l'accompagnement des tiers, et de pérenniser les outils et supports de communication pour une meilleure prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme. L'objectif est de réduire la vulnérabilité de 200 biens sur le bassin pendant la durée du PAPI, en s'appuyant sur les leçons apprises du PAPI d'intention et des bassins voisins de la Lèze et de l'Aude.

AXE 6 : GESTION DES ECOULEMENTS.

Le Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) vise à gérer les écoulements pour limiter les débordements et à promouvoir la maîtrise des eaux pluviales par les communes.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Cet axe consiste à régulariser les ouvrages existants en systèmes d'endiguement et à étudier l'opportunité de classer d'autres ouvrages existants. Quelques ouvrages déjà identifiés pour des travaux sont la digue de Salau en rive droite du Salat amont, la digue de Prat-Bonrepaux en rive droite du Salat aval, et le remblai de Salies-du-Salat en rive gauche du Salat aval.

Ces actions permettront de mieux gérer les écoulements, de réduire les risques d'inondation et d'améliorer la protection hydraulique des zones concernées.

ANIMATION ET GOUVERNANCE DU PAPI

Le Syndicat Mixte du bassin du Salat et du Volp (SSV) pilote le PAPI et assure la coordination des comités techniques (COTEC) et des comités de pilotage (COFIL). L'équipe technique et administrative du SSV est chargée de la coordination et de certaines actions du PAPI.

L'animation des actions du PAPI par le SSV et les besoins en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sont décrits à travers deux actions :

- Action 0.1 Animation du PAPI
- Action 0.2 AMO pour le suivi de projet et le montage du PAPI suivant

L'animation du PAPI, outre les missions classiques de pilotage des actions et des marchés afférents, est caractérisée par de nouveaux besoins en accompagnement, au plus près du terrain, des habitants et des professionnels concernés par les mesures de protections individuelles (axe 5) qui constituent une mesure phare du présent PAPI.

Les prestations d'AMO viennent compléter les compétences techniques du SSV pour la bonne conduite des actions, pour le bilan à mi-parcours du PAPI et pour le montage du PAPI suivant.

COUT ET FINANCEMENT DES ACTIONS DU PAPI

Le plan de financement résulte d'une série d'échanges avec les gestionnaires de l'ensemble de cofinancements publics potentiels : DDT09 (Référént Etat pour le Fonds Barnier), Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Co-financeur	TOTAL (€TTC)
ETAT	3 020 160,00
SSV	1 168 240,00
AGENCE DE L'EAU	89 200,00
REGION	178 000,00
CD09	32 400,00
CD31	98 400,00
AUTRES MOA	753 600,00
TOTAL	5 340 000,00

Tableau : contributions des cofinanceurs du PAPI

ANALYSE COUTS-BENEFICES ET ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DES TRAVAUX DES AXES 6 ET 7 DU PAPI

Aucune opération ne nécessite une analyse coût-bénéfice ou des analyses multi-critères selon les seuils établis par les cofinanceurs. Toutefois, des études préalables sont prévues pour l'action 6.6 visant à améliorer les écoulements du Goutas à Salies-du-Salat. Si l'étude conclut à la faisabilité d'un scénario d'aménagement, l'action 6.6a sera déclenchée, et des analyses coûts-bénéfices ou multi-critères seront réalisées.

L'action 6.6a exige également une attention particulière à l'analyse environnementale, qui prévoit une évaluation de l'opération et des études d'impact.

ANNEXE

Liste des actions du PAPI :

n°	désignation	montant €TTC	Maître d'ouvrage
0.1	Animation du PAPI	780 000	SSV
0.2	AMO pour le suivi de projet et le montage du PAPI suivant	204 000	SSV
	TOTAL PAPI (hors pilotage)	4 356 000	
	AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	157 200	
1.1	Capitalisation des crues historiques : repères et retours d'expérience	36 000	SSV
1.2	Actions de sensibilisation grand public au risque inondation	48 000	SSV
1.3	Sensibilisation en milieu scolaire	30 000	SSV
1.4	Formation d'élus, techniciens, professionnels aux risques naturels	19 200	SSV
1.5	Elaboration, révision et diffusion des DICRIM sur les communes prioritaires	24 000	SSV
	AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS	108 000	
2.1	Etude d'intégration du Lez et du Baup amont à Vigicrues Flash par le SPC	-	SPC
2.2	Rejeu des crues d'orages localisées (2018, 2023)	-	SPC
2.3	Production de Cartes des Zones Inondées Potentielles des crues du Salat en aval de Saint-Girons	-	SPC
2.4	Etude de conception et mise en place de SAL : Salat amont, Gouarège, Lez et Bouigane	84 000	SSV
2.5	Etudes et mise en place de dispositifs d'avertissement locaux	24 000	SSV
	AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	60 000	
3.1	Poursuite de l'amélioration des PCS	12 000	SSV
3.2	Promotion et accompagnement à l'élaboration et la mise à l'épreuve de plans inondation dans les entreprises, les établissements publics et auprès des familles (PCA, PPMS, PFMS)	-	SSV
3.3	Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise et amélioration des dispositifs de crise	48 000	SSV
	AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME	24 000	
4.1	Plan de révision des PPR du bassin versant (09, 31)	-	ETAT
4.2	Accompagnement des communes et EPCI dans l'intégration du risque (PPR, SCoT, PLU, PLUi)	24 000	SSV
	AXE 5 : ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS	2 758 800	
5.1	Diagnostics de vulnérabilité individuels des biens (logements, entreprises, biens publics)	330 000	SSV
5.2	Travaux de réduction de vulnérabilité des logements	1 728 000	particuliers
5.3	Travaux de réduction de vulnérabilité des entreprises (<20 salariés)	504 000	entreprises
5.4	Travaux de réduction de vulnérabilité des biens publics	172 800	collectivités
5.5	Promotion et pérennisation du dispositif ALABRI Salat-Volp	24 000	SSV
	AXE 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS	1 044 000	
6.1	Entretien des cours d'eau et lutte contre les embâcles (PPG pour mémoire)	-	SSV
6.2	Production de zonages pluviaux par les communes	-	communes
6.3	Plan de surveillance et d'entretien des ouvrages hydrauliques prioritaires	-	SSV
6.4	Etudes pré-opérationnelles de remise au gabarit des ponts à Sainte-Croix-Volvestre	48 000	SSV

6.5	Etudes opérationnelles et reprofilage du ruisseau de Saint-Vincent à Salies-du-Salat	60 000	SSV
6.6	Etudes de définition des travaux hydrauliques d'amélioration des écoulements du Goutas à Salies-du-Salat	72 000	SSV
6.6 a	Etudes opérationnelles et travaux hydrauliques sur le Goutas à Salies-du-Salat	840 000	SSV
6.7	Etude de l'espace de mobilité du Volp et de la Bousège	24 000	SSV
	AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES	204 000	
7.1	Classement en l'état de la digue de Salau en système d'endiguement	-	SSV
7.2	Classement en l'état de la digue de Prat-Bonrepaux en système d'endiguement	-	SSV
7.3	Études préliminaires du remblai rive gauche de Salies-du-Salat	84 000	SSV
7.3 a	En option : études pour le classement du remblai de Salies	108 000	SSV
7.4	Etude d'opportunité du classement d'autres digues sur le bassin	12 000	SSV